

LE NOUVEAU JOURNAL

N° 14 *des ARTIGUES de Lussac*

de Juin 2020 à Septembre 2020

ÉDITORIAL

Chères artiguaises, chers artiguais, cher-es ami-es

Une éprouvante période de confinement s'achève progressivement. Reclus pendant de trop longues semaines, nous redécouvrons peu à peu les joies de la vie en communauté. Ce nouveau numéro de notre rendez-vous trimestriel se veut le trait d'union entre un renouveau, auquel nous aspirons tous, et un passé récent, qui nous rappelle à quel point les solidarités constituent le ciment de nos vies.

Voilà maintenant plusieurs semaines que votre nouvelle équipe municipale est installée et qu'elle s'est rapidement mise au travail, forte de l'expérience des uns et des envies des autres. Les nouveaux élus n'ont eu que peu de temps pour découvrir le fonctionnement et les dossiers en cours, happés, que nous avons été, par la nécessité de gérer la crise de la Covid-19. Je profite de l'occasion, pour remercier l'ensemble des élus et des agents communaux impliqués, et notamment tous ceux qui interviennent au sein de notre école, sans oublier nos commerçants, sans qui le confinement n'aurait été que plus difficile.

Bien qu'accaparée par cette crise, inédite à bien de égards, votre équipe municipale a néanmoins poursuivi les travaux préparatoires à : 1° l'ouverture du chantier de construction d'un nouveau véritable quartier, à l'angle des rues Jean Trocard et Albert Lacroix ; 2° l'agrandissement de la zone d'activité aux Chapelles, conduit par la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais.

Parce que l'ensemble des prévisionnistes prédisent que le choc provoqué par l'épidémie de la Covid-19 coûtera très cher à la France et impactera très négativement les activités économiques, votre municipalité est confortée dans la nécessité de tout mettre en œuvre, à son niveau, pour participer à la relance économique à travers un soutien, sans faille, aux entreprises qui font le choix de s'implanter et de se développer aux Artigues-de-Lussac.

Amélioration de notre cadre de vie, renforcement de nos commerces, création d'emplois et préservation de notre environnement sont autant d'objectifs que nous souhaitons poursuivre, avec vous, tout au long de ce nouveau mandat ; pour décliner, plus que jamais, notre slogan de campagne : « une vie commune ».

M. Jean-Pierre QUET

NOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Page 1
Agenda
Éditorial

Page 2
Sommaire
Nouveau Conseil
municipal

Page 3
Etat civil
Notre école
Bibliothèque

Page 4 & 5
Compte rendu du
conseil Municipal

Page 6
Projet lotissement,
Résidence Séniors et
Commerces

Page 7, 8, 9 & 10
Nos Associations

Page 11, 12, 13 & 14
Démarches
Administratives
Numéros utiles

Page 15
Célébrons
notre centenaire

Page 16
Vivre Ensemble

Lors de la séance du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, ont été élus :

M QUET Jean-Pierre aux fonctions de MAIRE de notre commune et
Délégué Communautaire

Mme DURET Francette, 1° Adjointe chargée de l'Aide Sociale, de
l'État Civil et des Fêtes et Cérémonies

M JOURDAN Jean-Charles, 2° Adjoint chargé des Finances et de
l'Urbanisme

Mme DELCOURT Sophie, 3° Adjointe chargée des Affaires scolaires
et de la Communication

M CHAGNEAU Yves, 4° Adjoint chargé de la gestion de la Voirie, des
Bâtiments, du cimetière et de la vie
Associative

M MAZURIE Joël, Conseiller Municipal chargé du service et de la
gestion du personnel technique

Mme LEBRUN Nadine, Conseillère Municipale et Déléguée
Communautaire

M DUPAS Joël, Conseiller Municipal

Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale

M GASSION Serge, Conseiller Municipal

Mme FERNANDEZ Sandrine, Conseillère Municipale

M LAGRAVE Cyril, Conseiller Municipal

Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale

Mme DESCHAMP Ludivine, Conseillère Municipale

M PIGIER Sébastien, Conseiller Municipal



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

18 Mars
Noah
SOKOLOFF

25 Mai
Enaya
RIBEIRO SEIXAS

27 Mai
Lenzo
VIAUD CHAUVEAU

28 Mai
Elias
MORALES

DÉCÈS

17 Mai
Bernard
BLANC

MARIAGE

7 Mars
Muriel MATHON &
François VILLATEAU

**SECTEUR
PASTORAL de
St ÉMILION
Église du Sacré Cœur
des Artigues de
Lussac**

Pour les cérémonies se
reporter à l'affiche mise à
côté de la porte de l'église
dans le cadre.

Abbé ROZIERES:
06 14 52 55 28



Des nouvelles de notre école.....

L'école est restée ouverte pendant le confinement, dès le 16 mars pour accueillir les enfants des familles prioritaires. L'ensemble de la communauté éducative a répondu présent et est resté mobilisé tout au long de cette crise qui n'est pas encore terminée.

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale de déconfinement, l'école s'est ouverte progressivement à d'autres élèves, sur la base du volontariat des familles, et tout en respectant le protocole sanitaire très strict émis par l'Éducation Nationale.

Ainsi dans un premier temps les élèves de CP et CM2 ont été accueillis puis les élèves des autres classes (CE1-CE2 et CM1) ont rejoint leurs camarades, toujours sur la base du volontariat des familles et tout en respectant un effectif maximum de 14 élèves par classe.

Enfin et suite aux dernières annonces de notre Président de la République, et à la réception d'un nouveau protocole sanitaire allégé, l'ensemble des élèves a pu être accueilli à partir du lundi 22 juin. Le service de garderie, jusque là suspendu, a été remis en place avec l'embauche de 2 personnes supplémentaires afin d'encadrer les enfants.

Au total, plus de 90% des élèves ont repris le chemin de l'école pour cette fin d'année plus que particulière.

Merci à notre équipe enseignante qui est restée mobilisée tant pour les enfants à domicile (en faisant du cas par cas) que pour les enfants à l'école.

Les vacances scolaires ont débuté le 03 juillet.
La rentrée aura lieu le mardi 01 septembre 2020 ;

*Toutes nos pensées accompagnent les familles
MICOULAS, SALVERT et PENEAU suite à la perte
bien trop prématurée de Rachel.*

*Une maman dynamique qui a toujours été très
active au sein de notre école.*

BONNES VACANCES A TOUS !

BIBLIOTHÈQUE des Artigues

Réouverture de la Bibliothèque

Venez découvrir nos nouveautés..

Horaires d'ouverture :

- JUIN : Mardi 14 h à 17 h 30
- JUILLET : samedi 10 h 15 à 12h
- AOÛT : fermeture
(réouverture le 29 Août)

Règles sanitaires :

- port du masque obligatoire
- gel hydroalcoolique mis à disposition
- entrée par la porte côté bureau,
et sortie par l'autre porte



Compte rendu du conseil municipal : Séance du 08 Juin 2020

1 – MAPA Maîtrise d'œuvre Aménagement du bourg

Le 18 Mai dernier, la commune a lancé une procédure d'avis de marché public portant sur la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement à l'entrée du Bourg. La mission se décompose en trois phases dont une ferme et deux optionnelles. Un délai de 3 semaines avait été laissé aux entreprises pour répondre à cet appel d'offre. Messieurs MAZURIE Joël et CHAGNEAU Yves présentent les missions qui vont être confiées au Maître d'œuvre :

- Le suivi de l'intégralité du projet
- Diriger les entreprises et les intervenants
- Etablir le dossier de la loi sur l'eau
- Le pilotage et la coordination des travaux jusqu'à la réception.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition faite par la commission Appel d'Offre et décide d'attribuer le marché adapté à la SELARL THALES de Coutras.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera financé par emprunt. A ce jour, la banque a besoin du compte administratif afin de pouvoir faire une proposition de prêt. Il faudra faire attention, car les taux sont en hausse.

2 – LOYERS

Un bail a été conclu avec M. CAJUS et PICHARDIE pour le magasin VIVAL. Ce bail arrive à son terme et doit être renouvelé. Monsieur le Maire propose le renouvellement de ce bail dans les mêmes conditions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le bail à l'identique.

Un bail a été conclu avec les gérantes de la MAM. Durant le confinement, ces dernières n'ont pas pu accueillir les enfants et ont donc eu une baisse de revenus. Monsieur le Maire propose de les exonérer des loyers des mois d'avril et mai. Le Conseil Municipal accepte cette exonération et pour être en conformité avec la loi, le bail sera prolongé de 2 mois.

3 – RÉMUNÉRATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

Le personnel municipal peut être appelé à effectuer des heures complémentaires dans la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que ces heures soient rémunérées lorsqu'elles ne peuvent être récupérées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivants : filière administrative, technique, médico-sociale et animation et de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

4 – PRIME EXCEPTIONNELLE

Pendant la période de confinement, certains agents ont été amenés à faire face à un surcroît de travail ou une sujétion exceptionnelle pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire malgré les risques encourus. Monsieur le Maire propose d'instituer une prime exceptionnelle non reconductible. Durant cette période de confinement, 3 agents ont continué à travailler en deçà de leur temps de travail habituel, et un agent a travaillé plus que son temps de travail. Le Conseil Municipal décide d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

5 – F.D.A.E.C

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel. Une enveloppe globale est votée par le département à chaque budget primitif. La répartition de chaque enveloppe est arrêtée au cours d'une réunion des Maires sous la présidence des Conseillers Départementaux. Monsieur le Maire propose de présenter les investissements suivants :

- achat d'un tracteur
- travaux de voirie

6 – S.D.E.E.G

Monsieur le Maire expose que la commune est représentée au sein du S.D.E.E.G (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) par un délégué titulaire, conformément à l'article L5212-7 du CGCT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne : Monsieur Cyril LAGRAVE pour représenter la commune au sein du SDEEG

8 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Lors de la dernière réunion a été évoqué la constitution de la commission des impôts directs. Cette commission se réunit une fois par an pour procéder aux évaluations cadastrales. Elle est à ce jour composée de six membres titulaires et six membres suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

Des masques lavables ont été remis par la Communauté Des Communes en provenance de la CUB. Le prochain bulletin municipal est en cours de préparation. Il est prévu de parler de l'école, du projet d'aménagement immobilier et de la présentation du nouveau conseil municipal.

Concernant la connexion internet, des travaux de raccordement pour la fibre sont en cours de réalisation. Seule une partie de la commune est prévue cette année, allant de l'intersection du centre Bourg jusqu'au village de Grézard.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la vente de terrain pour la Résidence Service Senior. Comme il a été évoqué lors de précédentes réunions, dans le cadre du projet de construction de la RSS, le gestionnaire MELIA a projeté d'acheter une parcelle de 5000 m² située dans le Bourg appartenant à la Communauté Des Communes et a besoin d'une parcelle supplémentaire d'une superficie de 1000 m². Le Conseil Municipal avait donné son aval, sans toutefois qu'une délibération soit prise. La commune étant propriétaire de la parcelle attenante cadastrée section C N°939, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente de cette parcelle de terrain à la société MELIA.

BIENTÔT AU COEUR DE NOTRE COMMUNE

La commune envisage la création d'un espace commercial et d'un lotissement résidentiel en limite d'une parcelle réservée à la construction privée d'une Résidence Services Seniors (RSS).

Le choix s'est porté sur la zone Sud du village en bordure de la rue Jean-Trocard, à l'entrée du bourg sur le côté droit face à l'atelier de mécanique automobile.

Cette parcelle représente au total 32160 m², elle est délimitée comme suit :

- rue Jean-Trocard (Nord Ouest)
- rue Albert-Lacroix (Nord Est)
- rues Brachet et Charmoulue (Sud Est).

Au Sud Ouest, elle est face à une parcelle agricole non cultivée.

Le projet se divise en 3 parties :

- 1) une zone d'environ 18000 m² (1AUa) sera dédiée en partie à un espace commercial (2900 m²) dans son angle nord face à une placette paysagée, des espaces piétons, des places de stationnement avec un accès direct aux habitations par des cheminements routiers ET piétons. 5 lots commerciaux sont prévus dont 3 sont déjà réservés par nos commerçants Artiguais. Le reste de cette zone sera entièrement consacré à un lotissement résidentiel comprenant 21 lots à bâtir.

La superficie des lots à bâtir sera comprise en 400 et 825 m². Si vous êtes intéressé pour réserver un des lots, vous pouvez vous rapprocher du secrétariat de mairie.

Sachez bien évidemment, que cette réservation ne vous engage à rien, mais vous donne la priorité sur d'autres candidatures extérieures.

L'esquisse de l'aménagement est consultable en mairie.

- 2) une zone, attenante à la précédente par sa façade Est, d'une surface de 6000 m² (1AUe) sera dédiée à accueillir la Résidence Services Seniors (RSS) et qui sera reliée à l'espace commercial par un cheminement piéton avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette RSS sera réalisée et gérée par une société privée, la commune n'effectuera donc aucun investissement sur cette zone.
- 3) la dernière zone d'environ 8000 m² (2AU1) sera également réservée à l'habitation et ne pourra être aménagée et s'ouvrir à la construction que lorsque la totalité des lots de la zone 1AUa aura trouvé preneurs. Cette dernière zone comprendra 8 lots d'environ 800 m² chacun et se situe dans la zone Sud Est du projet.

DU CÔTÉ DE NOS ASSOCIATIONS

VÉLO CLUB

SAISON BLANCHE : brutalement la saison 2020 fut stoppée à cause de ce COVID-19.

Plus de sorties, vélos bien rangés, repos.... Puis après beaucoup d'incertitudes: reprise bien timide, bien encadrée; en solo puisque la distanciation imposait un nombre limité à 10 personnes, séparés de 10 mètres!?! Excusez du peu: 10 individus espacés de 10 mètres égale une distance de 100 mètres; quelle dangerosité pour les cyclos en cas de doublement par n'importe quel véhicule?

Les sorties en solitaire dès que cela fut permis, furent de mise.

Que de contraintes administratives pour les sportifs, les travailleurs, les familles...

Pourtant après un allègement de ces avatars, il (parlons au conditionnel) semblerait une reprise pour les épreuves UFOLEP le 16 août à Villefranche de Lonchat notamment. Il y aura moins de 5000 participants: 200 cyclotes et cyclos étant un seuil à ne pas franchir.

En attendant chacun retrouve la saveur de l'air fouettant le visage, le pépiement des oiseaux saluant le brave avaleur de bitume. Courir, se promener, enfin un espace de liberté est à nouveau permis en respectant les règles anti-covid.

Au prochain numéro il y aura davantage de matière, des résultats, des comptes-rendus de randonnées, des anecdotes peut-être.

Cela signifiera que tout est rentré dans l'ordre, souhaitons le pour tous les actifs.

Que tout le monde soit et reste en bonne santé. Protégez-vous bien.

Michel 0608891755 et Philippe 0609619786



Manifestations annulées cette année... mais reportées.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de respect de toutes les mesures de précautions nécessaires afin d'assurer la lutte contre le COVID-19, la manifestation initialement prévue en juin « Le rassemblement des voitures anciennes » a été annulée.

Concernant celle programmée en septembre « Les 150 ans de la commune », nous préférons éviter cette année tout rassemblement « prématuré ». Soyez certains que c'est avec regret que l'Association a été amenée à prendre cette décision, mais le contexte de cette crise sanitaire sans précédent nous incite à rester prudents.

Nous proposons de reporter ces événements à l'année prochaine, si les conditions le permettent, et nous reviendrons vers vous pour vous informer des dates retenues.

Nous formulons le souhait et l'espoir de nous retrouver tous ensemble, pour participer à ces événements qui contribuent à dynamiser notre vie locale.



« Une saison vraiment pas comme les autres... »

Cette saison 2019-2020 restera dans nos mémoires... Elle devait être celle du centenaire du club mais ce Covid 19 est passé par là....

Il a chamboulé nos vies, nous a inquiété avec ce confinement qui était une première. Certains d'entre nous ou de nos proches ont pu être touchés ou affectés plus tristement et nos pensées les accompagnent.

Il nous a aussi rendu admiratif de nos personnels soignants et de tous ceux qui ont participé à faire que nos vies soient les moins impactées possible et en cela l'US Artiguaise et l'ensemble de ses membres les remercient chaleureusement. Cette fête du centenaire qui promettait d'être belle est donc reportée pour une date qui pour l'instant reste à programmer et nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Privé de sport et de vie associative depuis le mois de mars, l'US Artiguaise et ses membres préparent la rentrée de septembre. Avec les outils numériques, les dirigeants ont pu échanger et continuer à faire vivre les projets du club et préparer la prochaine rentrée. Avec le concours de notre commune, nos projets d'infrastructures avancent. Avec cet été, la réfection de la main courante du stade, la programmation à la rentrée de l'enterrement par Enedis de la ligne à haute tension pour notre futur terrain de foot à 8 et la mise au norme de l'éclairage, ils sont autant de projets qui permettront demain de disposer d'équipements aux normes et adaptés à notre pratique sportive.

Pour cette rentrée de septembre notre école de foot et ses éducateurs sont impatients de retrouver leurs jeunes joueuses et joueurs. Tout est mis en œuvre pour les accueillir dans le respect des consignes réglementaires. Pour cette reprise l'Ecole de foot recrute pour l'ensemble de ses catégories (U6 à U15)

Pour plus de renseignements et rejoindre L'Ecole de Foot contactez Grégory au 06 17 75 76 10



Avec l'arrêt des compétitions notre équipe fanion termine 4ème et ne pourra donc pas accéder à la division supérieure qui semblait pourtant accessible au regard des équipes restant à rencontrer et de la motivation des joueurs et des dirigeants. La déception est bien sur de mise mais l'ambition pour la saison prochaine reste identique...la montée !!!

C'est donc avec son Ecole de foot, son équipe féminine, ces deux équipes séniors et son équipe foot loisirs que l'US Artiguaise rehausse les campons pour une rentrée en septembre que nous espérons toutes et tous pour retrouver une vie sportive et associative dans notre village.

« L'US Artiguaise avec vous »

Comme vous le savez, notre amie Rachel nous a quitté. Notre village, avec ce départ soudain, voit une bien trop jeune maman et épouse nous quitter. Actrice de notre village et de notre association sportive, son départ nous laisse dans la peine et avec beaucoup de souvenirs partagés...

Toutes nos pensées vont à ses enfants, Mahé et Calypso, son mari Christophe et à l'ensemble de leurs familles et nombreux amis.

Notre club, l'ensemble de ses membres et amis s'associent à leur tristesse et témoigne toute son affection et son soutien.

CLUB de L'AMITIÉ

LES ARTIGUES de LUSSAC

L'Année 2020 avait pourtant bien commencé .

Les concours de belote des mois de Janvier, Février et Mars se sont, comme d'habitude, déroulés dans la bonne humeur , avec une quarantaine d'équipes tous les mois. Pour finir ces journées « épuisantes » , en attendant la remise des lots, nous avons décidé depuis plusieurs mois d'offrir un petit apéritif à tous les participants ainsi qu'aux personnes bénévoles qui œuvrent à la buvette et à la vente des pâtisseries . Encore un grand merci à toutes les personnes qui confectionnent ces gâteaux.

L'Assemblée Générale du 13 Février a réuni 113 votants sur 131 adhérents.

En raison du départ de Mr Pierre LUCCO , Mme MICHEL Rose Marie s'est portée candidate à l'élection du bureau .

Le bureau est ainsi constitué :

– Président	Mr BESSOU James
– Vice -Présidente	Mme PINAUD Maryse
– Trésorier	Mr PINAUD Michel
– Trésorière Adjointe	Mme DOUGNAC Ketty
– Trésorier Adjoint	Mr LOUBET Jean-Marie
– Secrétaire	Mme BESSOU Danielle
– Secrétaire Adjointe	Mme LAVILLE G hislaine

– Membres

Mr DUBOS Michel
Mme MICHEL Rose Marie
Mr POINEAU Michel
Mme VERARDO Sylvia

Malheureusement, depuis le 15 Mars 2020, toutes les activités ont été suspendues et les voyages annulés en raison de la crise du Coronavirus.

Nous sommes restés en contact avec les adhérents. Nous espérons que le confinement se soit bien passé pour tout le monde. Il n'est en effet pas facile de rester seul ou seule dans de telles circonstances,

Beaucoup nous demande dans combien de temps les activités vont reprendre.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner la réponse tant que les rassemblements sont interdits.

Certains de nos adhérents nous ont quitté pendant le confinement.

Nous regrettons vivement de n'avoir pu être auprès de leur famille en ses moments douloureux, mais sachez que nous avons beaucoup pensé à vous,

Le Président et tous les membres du bureau vous souhaitent beaucoup de courage et espèrent vous retrouver tous le plus vite possible.

A TRÈS BIENTÔT.....

L'Association Communale de Chasse Agréée des Artigues de Lussac

Le président et les membres du bureau de l'ACCA des Artigues de Lussac présentent leurs sincères condoléances et adressent leur soutien à la famille MICOULAS et leurs enfants ainsi qu'à la famille SALVERT.

L'année 2019 – 2020, malgré la situation du COVID-19, a pu maintenir l'activité de la chasse tout en respectant les gestes barrières.

Le bilan cynégétique pour la saison 2019 – 2020 est de :

- 13 chevreuils
- 5 renards
- 39 sangliers

Les projets à venir : suivant l'évolution du COVID-19, un LOTO sera éventuellement proposé en décembre 2020 si les conditions d'accueil ainsi que le protocole d'hygiène et d'aménagement des locaux répondent aux protocoles de protection contre le COVID-19 .

Dans le cas où les conditions seraient optimales nous ne manquerons pas de vous informer à temps de la date de cette superbe animation !

L'assemblée générale de l'ACCA aura lieu le 26 juin 2020 à 20h à la salle de Chasse.

Le président de l'ACCA des Artigues de Lussac remercie l'ensemble des chasseurs et les membres du bureau de chasse,

Le Président de l'ACCA

***UN GRAND MERCI A NOS COMMERÇANTS D'ÊTRE RESTÉS
OUVERTS ET DISPONIBLES PENDANT CETTE CRISE. VOUS AVEZ
CONTINUÉ À FAIRE VIVRE NOTRE VILLAGE AVEC UN BEL ÉLAN
DE SOLIDARITÉ ENTRE VOISINS.***

***LA MUNICIPALITÉ TIENT À VOUS TÉMOIGNER TOUTE SA
RECONNAISSANCE !***



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

La demande se fait auprès des Mairies de :

Libourne 05 57 25 66 88

Coutras 05 57 56 09 09

Castillon la Bataille 05 57 40 00 06

Vous devez remplir le formulaire de pré-demande sur internet sur Ants.gouv.fr

CARTE GRISE

Les demandes de changement de carte grise, de déclaration de cession d'un véhicule ou tout changements se font sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> ou sur www.demarches.interieur.gouv.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le dépôt de votre dossier se fait en Mairie, et, ensuite l'instruction se fait au Pôle Territorial du Grand Libournais. Votre contact pour les Artigues de Lussac :

Mme Amélie TALAVET 1 place Maurice Druon, 33570 Les Artigues de Lussac 05 24 24 00 57

ECOLE ROSA BONHEUR

801 rue Jean Trocard 09 50 09 61 09

Garderie : Tous les jours de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Cantine : Tous les jours , 2 euros 60 le ticket à acheter à l'avance à la Mairie

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée des élèves le mardi 1^{er} septembre 2020

Vacances de Toussaint : du 19 octobre au 1^{er} novembre 2020

Vacances de Noël : du 21 décembre au 3 janvier 2021

Vacances d'hiver : du 8 février au 21 février 2021

Vacances de Printemps : du 12 avril au 25 avril 2021

Fin des cours le mardi 6 juillet 2021

RECENSEMENT MILITAIRE

Il est obligatoire de venir se recenser dans la Mairie de votre domicile entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du trimestre suivant. Veuillez vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Ce document vous sera indispensable pour vos examens et permis de conduire !

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA RÉGION

La région Nouvelle -Aquitaine s'engage pour faire de l'éducation et de la formation des jeunes une priorité. A cet effet, le Conseil Régional a décidé de mettre en place une aide au passage du permis B (sous conditions de ressources) pour inciter les jeunes diplômés de 17 à 25 ans à passer leur permis et ainsi faciliter leur insertion professionnelle.

Toutes les informations sur l'aide de la Région : www.aidepermisdeconduire.fr

MAIRIE DES ARTIGUES DE LUSSAC

1 place de la Mairie

tel : 05 57 24 32 33 fax : 05 57 24 30 90

lesartiguesdelussac@free.fr

facebook mairie des Artigues de Lussac

Horaires d'ouverture

Lundi	13 h 30 - 18 h
Mardi	9 h - 12 h et de 13 h 30 - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h
Jeudi	9 h - 12 h et de 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi	9 h - 12 h et de 13 h 30 - 17 h

Horaires d'ouverture pendant les congés annuels

Horaires du 27 Juillet au 7 Août

Lundi	13 h 30 - 18 h
Mardi	13 h 30 - 18 h
Mercredi	8 h - 12 h
Jeudi	14 h - 17 h 30
Vendredi	13 h 30 - 17 h

Fermeture du secrétariat du 10 au 14 Août

NUMÉROS UTILES

INFORMATIONS PRATIQUES

INFIRMIÈRES

Valérie GODARD 06 32 40 60 07

Isabelle HORRUT 06 33 73 58 46

ASSOCIATION DES AIDES A DOMICILE

1 Rue du Ruisseau 33570 LUSSAC 09 86 18 55 09

TAXI DES ARTIGUES

06 09 35 78 39

BIBLIOTHÈQUE

05.57.24.04.23

801 RUE Jean Trocard

ouverte mardi : 16h30 – 17h30 - le mercredi : 10h30 – 12h

et le samedi : 10h15 – 12h00

ASSISTANTES SOCIALES

Maison départementale de la solidarité 05 57 49 32 32

GRDF

Pour tout renseignement sur le gaz dans votre commune : emménagement, travaux, coupure, projet, économie d'énergie..... : 09 69 36 35 34

Vous suspectez une odeur de gaz, contactez le **Centre d'Appel Sécurité Dépannage Gaz** N° vert, gratuit depuis un fixe 0 800 47 33 33

R.A.M. Réseau d'Assistants Maternelles

Bénédicte DEBOUDT 06 07 12 49 55

ram@grand-st-emilionnais.org 05 57 50 28 74

PENSION Canine et Féline

895 RUE Jean Trocard, Aurélie 06 82 26 49 03 et www.atouspoils.fr

TRANSPORTS EN COMMUN

Le bus de la région passe dans notre village chaque matin du lundi au vendredi à 7h10 pour l'arrêt du bourg et rentre le soir pour 18h04 au bourg.

TRANSPORTS DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Il s'agit d'un service de proximité qui s'adresse aux personnes ayant besoin d'être assistées pour leurs déplacements .

LES CONDITIONS :

- résider à l'intérieur du périmètre de la CDC du Grand Saint Emilionnais
- être âgé de 75 ans et plus
- être en situation de handicap
- être en perte d'autonomie

LES MODALITÉS

- Constituer un dossier d'inscription auprès de la Mairie
- Après validation du dossier, l'usager est informé des modalités de fonctionnement du service.

RÉSERVATIONS

une réservation préalable doit être faite soit en ligne sur le site transgironde.fr soit auprès du service voyageur au **0974 500 033** au plus tard la veille.

NOS COMMERÇANTS

POINT POSTE Épicerie VIVAL

rue Jean Trocard 05 57 24 36 80

ouvert tous les jours de 7h à 13h et de 16h à 20h sauf le mercredi et le dimanche de 8h à 13h

BOUCHERIE

Ronald PALUDETTO : 05.57.24.38.77

BOULANGERIE

Sophie DUPONT : 05.57.84.78.23

SALON DE COIFFURE

LM Coiffure : 05.57.24.34.66

SALON ESTHETIQUE, ONGLERIE

Lucy LOUBET : 06.29.44.45.58

GARAGE

M. Esperon : 05.57.24.33.80

La Commune fête son Centenaire



Le 10 mars 2020

C'est avec un immense plaisir que la Commune a souhaité rendre hommage à M. Antoine FABRIS de Colas Nouet notre Centenaire, et a participé à cette fête familiale en lui offrant une belle corbeille garnie de produits locaux qu'il affectionne.

Monsieur FABRIS, c'est un siècle de vie intègre, de travail et de dévouement pour sa famille.

Il a été très heureux de recevoir toutes ces personnes venues le féliciter dont les représentants de la Mutualité Sociale Agricole MSA qui lui ont remis un chèque de la part de l'organisme.

Nous ne pouvons que lui réitérer notre souhait de vivre de belles années encore ... et toujours en bonne santé.

Les Artigues de Lussac : la commune où il fait bon vivre...

VIVRE ENSEMBLE

Nous vous rappelons que notre commune appartient à chacun. Nous devons ainsi tous nous sentir concernés. Il est donc demandé à chacun de respecter tous les espaces en observant les règles de civisme : ne pas jeter ses ordures, mégots, canettes, masques, tout emballage ramasser les déjections de ses animaux, rentrer ses poubelles après le passage des éboueurs, ne pas brûler ses déchets et respecter les voisins.

Rappel du bien vivre ensemble : des comportements responsables

- les déchets jetés sur la voie publique : masques, gants, mégots ou encore les dépôts sauvages d'ordures sont des incivilités qui peuvent être sanctionnées d'une **amende de 135€ pouvant être majorée à 375€ !**

- les feux « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84). **Le brûlage des déchets verts par les particuliers et les professionnels est donc interdit**, la solution étant la collecte à la déchetterie ou le compostage ! Vous êtes passible d'une amende de 450€ !

- les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une **gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore (article 5) **ne peuvent être exécutés que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- la **tranquillité du voisinage** doit être respectée (article 1334-31 du Code de la Santé Publique), en évitant la répétition et l'intensité de nuisances sonores, tapage nocturne notamment !! L'amende est de 68 € pouvant être majorée à 180€ !

- les **propriétaires d'animaux**, en particulier de chiens (article 6) sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour **éviter de causer une gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de dispositifs les dissuadant de faire du bruit de manière répétée et intempestive !

Merci à toutes et tous.

